

RESPONSABLE DE PAIE

Experts-Comptables et commissaires aux comptes

Le responsable de paie est un maillon essentiel du fonctionnement de l'entreprise car il veille au bon déroulement des opérations de paie des salariés.

Au quotidien, il va recueillir toutes les informations susceptibles d'impacter le montant des salaires. Par exemple :

- *Il / elle doit décompter les absences (congrés payés, maladie...), tenir à jour les différents types de remboursement ou de prélèvement sur les salaires.*
- *Il / elle veille également au paiement des différentes charges sociales et taxes, et conseille les dirigeants de l'entreprise en matière de gestion administrative du personnel.*



Salaire débutant

2 500 - 3 000 € brut

Domaine d'activité

Ressources humaines, comptabilité

Autres appellations

Responsable de l'administration du personnel, Chargé(e) de la paie, Responsable paie et administration du personnel



MISSIONS :

Les missions du responsable de paie sont multiples car il doit veiller au bon déroulement de l'ensemble de la procédure de paie des salariés de l'entreprise.

Sa mission principale consiste à réaliser et émettre les bulletins de paie, dans le respect des règles du droit social et du droit du travail.

De manière générale, il suit les dossiers de gestion administrative du personnel, vérifie les jours de vacances, les RTT, les congés maladie, et s'assure que les bulletins de paie correspondent bien à l'activité du salarié.

Il doit tenir à jour les différents types de remboursement ou de prélèvement sur les salaires.

Il doit également gérer la gestion des charges sociales, établir les déclarations des charges et s'assurer de leur paiement dans les délais. Pour cela, il entretient des contacts fréquents avec les organismes sociaux, services de sécurité sociale, caisses de retraites ou encore les mutuelles.

Au-delà de la gestion de l'opération de paie, il a un rôle de conseil en matière de gestion du personnel.

Afin d'être le plus efficace possible, il doit également effectuer une veille permanente de la législation sociale, souvent complexe et évolutive.



COMPÉTENCES :

Le/la responsable de paie doit avoir de solides connaissances en matière de législation sociale, en droit du travail, et en droit de la sécurité sociale.

Les procédures sont de plus en plus digitalisées, il est donc primordial que le/la responsable de paie maîtrise les outils informatiques de gestion du personnel (tableurs et logiciels de paie).

Au-delà des compétences techniques, le/la responsable de paie doit être rigoureux(se), organisé(e) et précis(e) dans le traitement des informations liées à la fiche de paie.

Au fait des informations touchant la vie personnelle des salariés, il/elle doit être discret(e) et travailler dans la

confidentialité. Il/elle doit ainsi créer un climat de confiance avec l'ensemble des salariés, être à leur écoute et être disponible.

Il/elle doit en toutes circonstances garder un regard objectif sur la situation des salariés et rester impartial dans la gestion des différents dossiers. Il/elle doit pouvoir faire preuve de fermeté dans certaines situations et traiter l'ensemble des salariés de la même manière.

En lien avec différents services et au contact des salariés, il/elle doit être capable de travailler en équipe et dans certains cas de manager une équipe.



CADRE DE TRAVAIL

Le/la responsable de paie travaille dans un bureau, au sein du service comptabilité ou du service ressources humaines. Il/elle travaille principalement sur ordinateur. Pour autant, ce n'est pas un travail solitaire car, en fonction de la taille de l'entreprise, il/elle peut être entouré(e) d'une équipe de techniciens de paie, et reste en contact régulier avec les salariés de l'entreprise et ses différents services.

C'est un métier où l'on peut alterner périodes tendues et période plus calmes. Il y a un pic d'activité en fin de mois au moment de l'édition des paies et des déclarations de revenus. Avec le prélèvement de l'impôt à la source, le poste est amené à évoluer.



FORMATIONS

Le niveau d'étude requis dépend souvent de la taille de l'entreprise.

Un niveau Bac + 2 sera nécessaire pour exercer ce métier au sein d'une PME :

- BTS comptabilité et gestion des organisations (option ressources humaines),
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations.

Un master est généralement demandé dans une plus grande entreprise tels que :

- Master spécialisée en management des organisations et des ressources humaines,

- Master Développement des ressources humaines et formation en entreprise,
- Master Droit et Relations sociales dans l'entreprise,
- Masyter en droit du travail,
- Un diplôme d'école de commerce.



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le/la responsable de paie peut évoluer en travaillant dans une société avec des effectifs plus importants, et avoir donc davantage de responsabilités. Il/elle peut aussi se spécialiser sur des fonctions d'experts.

Il/elle peut enfin se tourner vers la fonction RH (ressources humaines), en devenant responsable ressources humaines puis DRH.